

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
9 février 2026

L'an deux mil vingt-six le lundi neuf février, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente janvier deux mil vingt-six, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absente ayant donné pouvoir** :

Mme Stéphanie BELLANGER      donne procuration à      M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **09. DCM2026SIN09 - Subventions de fonctionnement aux associations**

---

***Madame LE TRIONNAIRE rapporte :***

Les propositions d'attribution de subventions sont établies après instruction des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales

soutiennent le fonctionnement global des associations et certains projets spécifiques.

L'instruction des demandes se base sur des critères communs à l'ensemble des associations :

- L'intérêt local du projet associatif ;
- Le fonctionnement démocratique de l'association ;
- La transparence financière de l'association ;
- La réalisation d'un autodiagnostic sur l'éco-responsabilité au sein du fonctionnement de l'association.

Le montant global des subventions de fonctionnement attribuées aux associations en 2026 s'élève à **509 801 €**, comme détaillé ci-après. Il est précisé que d'autres subventions sont attribuées dans le cadre de conventions spécifiques ou d'autres délibérations soumises à l'approbation du conseil municipal.

## I. SECTEUR CULTUREL

L'enveloppe globale des subventions du secteur culturel s'élève à **27 330 €** pour l'année 2026.

Association	Activité	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
<b>Associations favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous</b>				
CERIO	Ateliers numériques	100 €	130 €	100 €
Bibliothèque Sonore	Donneurs de voix	300 €	300 €	300 €
Enchanfantines	Eveil culturel	3 500 €	6 000 €	3 500 €
<b>Associations de diffusion d'œuvres et d'évènementiel</b>				
A.C.F.C. 44	Culture chilienne	100 €	300 €	100 €
Celtomania	Culture bretonne	1 000 €	1 500 €	1 000 €
CinéCens	Cinéma	3 000 €	3 000 €	3 000 €
<b>Associations patrimoniales, de collecte et de recherche</b>				
Centre d'Histoire du Travail	Archives monde du travail	500 €	500 €	500 €
R.M.C.O.	Modélisme ferroviaire	150 €	150 €	150 €
Les Amis du Château La Tour	Préservation du patrimoine	300 €	500 €	300 €

Association	Activité	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
<b>Associations de pratiques culturelles et artistiques en amateur</b>				
Atlantique Recorder Orchestra – A.R.O.	Orchestre flûtes	300 €	500 €	300 €
Au plaisir de lire	Lecture	40 €	40 €	40 €
BD à bord	Dessin	90 €	90 €	90 €
C.C.B.O.	Culture bretonne	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Country Orvaltaise	Danse	150 €	400 €	150 €
Deep River Voices	Chorale	300 €	300 €	300 €
La Clé des Chants	Chant	150 €	150 €	150 €
Les Ateliers de la Gobinière	Arts plastiques	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Les Petites Coupures	Théâtre	400 €	500 €	400 €
			<b>TOTAL</b>	<b>23 880 €</b>

Les crédits pour les subventions aux associations patrimoniales, de collecte et de recherche seront prélevés sur le compte CULTUREL 312.65748

Pour les subventions aux autres associations du secteur, les crédits seront prélevés sur le compte CULTUREL 311.65748.

## **II. SECTEUR SPORT**

En complément des critères communs, l'instruction des demandes des associations du secteur sport se base sur un barème de calcul spécifique au secteur sportif valorisant le nombre de licenciés tenant compte de leur engagement (loisirs, compétiteur de niveau départemental, régional, national...).

L'enveloppe globale des subventions du secteur « sport » (intégrant l'appel à projet sportif) s'élève à **178 000 €** pour l'année 2026.

Associations	Activité	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
<b>Sports collectifs avec ballon extérieur</b>				
ORC	Football	14 815 €	15 000 €	14 175 €
OSF	Football	19 380 €	25 000 €	24 410 €
USBF	Football	4 765 €	5 000 €	4 860 €
<b>Sports collectifs avec ballon en salle</b>				
HBO	Handball	14 195 €	18 000 €	14 100 €
OSB	Basketball	11 550 €	13 000 €	12 035 €
OVB	Volleyball	2 660 €	3 200 €	3 105 €
SCO Basket	Basketball	5 900 €	6 400 €	6 400 €
<b>Sports de raquette</b>				
OBC	Badminton	15 315 €	15 300 €	15 300 €
OCTC	Tennis	14 950 €	15 800 €	15 725 €
OSTT	Tennis de table	6 200 €	6 200 €	6 165 €
TCBO	Tennis	2 590 €	2 600 €	2 600 €
<b>Sports d'adresse et de loisirs</b>				
BCO	Billard	1 500 €	1 500 €	1 500 €
EPCOP	Pétanque	750 €	750 €	750 €
ARCHERS	Tir à l'arc	2 075 €	2 500 €	2 105 €
Orvault ESCALADE	Escalade	410 €	500 €	410 €
Orvault ESCRIME	Escrime	740 €	800 €	665 €
<b>Expression corporelle et artistique</b>				
ALPC	GRS	5 360 €	10 000 €	5 465 €
GVPC	Gym d'entretien	6 135 €	7 500 €	6 620 €
OMF	Musculation	3 290 €	5 000 €	4 650 €
ORS	Roller artistique	2 600 €	2 600 €	2 600 €
<b>Sports d'opposition</b>				
BOXING Métropole	Boxe	1 635 €	2 000 €	1 970 €
CODAM Aïkido	Aïkido	725 €	850 €	850 €
JUDO Orvault	Judo	3 200 €	3 000 €	3 000 €
CODAM Iaïdo	Iaïdo	500 €	500 €	500 €
SKCO	Karaté	2 000 €	2 000 €	2 000 €
SCO Lutte	Lutte	1 325 €	1 350 €	1 325 €

Associations	Activité	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
<b>Pratiques de plein air</b>				
ACRO	Semi-marathon	1 500 €	1 500 €	1 500 €
AND	Randonnée	700 €	700 €	700 €
CCO	Cyclisme	2 780 €	4 500 €	2 400 €
SCO Athlétisme	Athlétisme	8 000 €	8 000 €	8 000 €
<b>Natation</b>				
SCO Natation	Natation	4 505 €	4 000 €	4 000 €
<b>Scolaires</b>				
ASC Jean Rostand	Scolaires	800 €	800 €	800 €
ASL Nicolas Appert	Scolaires	800 €	1 000 €	800 €
USEP	Scolaires	300 €	300 €	300 €
			<b>TOTAL</b>	<b>171 785 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte SPORTS 3272.65748.

### III. SECTEUR COOPERATION INTERNATIONALE

En complément des critères communs l’instruction des demandes des associations du secteur coopération internationale se base sur les projets spécifiques portés par les associations de coopération internationale.

L’enveloppe globale des subventions du secteur « coopération internationale » s’élève à **11 700 €** pour l’année 2026.

Association	Activité de l’association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
Comité de jumelage	Jumelages Tredegar et Heusweiler	2 400 €	2 700 €	2 400 €

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 048.65748.

### IV. SECTEURS VIE DES ECOLES

En complément des critères communs l’instruction des demandes des associations des secteurs vie des écoles se base sur :

- Pour les associations de parents d’élèves :
  - Une part fixe d’un montant de 170 € couvrant les frais de l’assurance responsabilité civile de l’association ;

- Une part variable calculée sur la base d'une attribution forfaitaire de 0,75 € par élève, rapportée à l'effectif de l'école de rattachement constaté au 30 septembre 2025, à l'exception de l'école Diwan dont l'ouverture s'est faite le 5 janvier 2026 (date de référence pour le calcul de la subvention) ;
- Pour les associations parascolaires :
  - Concernant les amicales laïques du Bois Saint-Louis et de la Ferrière : le soutien aux activités de ces associations est maintenu en les dotant d'une subvention d'un montant égal à celui de 2025.
  - Concernant « L'Entraide scolaire » : une aide financière de 20 € est accordée pour chaque enfant orvaltais.

L'enveloppe globale des subventions du secteur Vie des écoles s'élève à **5 047 €** pour l'année 2026.

#### **A. Subventions de fonctionnement**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Activité de l'association</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Subvention proposée 2026</b>
<b>Associations de Parents d'élèves :</b>				
Parents d'élèves du Vieux Chêne	Lien école familles	475 €	500 €	459 €
FCPE Ferrière	Lien école familles	454 €	0	0
« Les Parents du Pont Marchand »	Lien école familles	402 €	500 €	382 €
Parents d'élèves de la Salentine	Lien école familles	380 €	380 €	386 €
« Les Parents d'Emile » (Gibier)	Lien école familles	373 €	500 €	355 €
« Parents d'élèves du Bois St-Louis »	Lien école familles	345 €	450 €	338 €
AIPE Bois Raguenet	Lien école familles	355 €	500 €	348 €
APEL Saint-Joseph	Lien école familles	387 €	400 €	387 €
AEP Diwan Orvez	Lien école familles	-	276 €	173 €
<b>Associations parascolaires :</b>				
Amicale Laïque du Bois St-Louis	Lien école familles	347 €	500 €	347 €
Amicale Laïque de la Ferrière	Lien école familles	464 €	500 €	464 €
« L'Entraide Scolaire »	Accompagnement scolaire réservé aux enfants orvaltais dont les familles sont à faible quotient	300 €	380 €	380 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 282 €</b>	<b>4 886 €</b>	<b>4 019 €</b>

Au regard du tableau présenté ci-dessus, il est apporté les précisions suivantes :

- La FCPE Ferrière a été dissoute en juillet 2025 pour devenir une section de la FCPE44. En conséquence, le conseil local de la FCPE Ferrière, dans sa nouvelle forme, a fait savoir qu'il ne demanderait plus de subvention à la Ville d'Orvault ;
- Une provision de 171 € a été conservée pour aider la création de la future association de parents d'élèves de l'école Simone-Veil. Son attribution sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Les crédits seront prélevés sur le compte VIÉSCOL 213.65748 APE.

#### **B. Soutien aux services d'accueil périscolaire - Subvention à caractère social**

Au même titre que la participation accordée à l'OGEC Saint-Joseph (cf. convention approuvée par délibération du Conseil municipal le 13 juin 2022), la Ville propose d'attribuer à l'Association d'Education Populaire (AEP) Diwan Orvez une subvention pour l'année scolaire 2025-2026 au titre des services d'accueil périscolaire dont l'association est gestionnaire. En appui sur les dispositions de l'article L533-1 du Code de l'éducation prévoyant que « les collectivités territoriales (...) peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente », une mesure de soutien à caractère social d'un montant de **857 €** est donc accordée à l'AEP Diwan Orvez.

Ce montant est établi au regard du nombre d'enfants orvaltais concernés (4 enfants) et en référence à la subvention allouée à l'OGEC Saint-Joseph (350,44 €/enfant orvaltais). Compte tenu de l'ouverture de l'école et des services périscolaires afférents à la date du 5 janvier 2026, le montant annuel précité est proratisé pour 2025-2026 sur la base du nombre de semaines scolaires couvrant la période allant du 5 janvier au 3 juillet 2026, soit 22 semaines.

Les crédits seront prélevés sur le compte VIÉSCOL 213.65748.

#### **V. SECTEUR ANIMATION ENFANCE JEUNESSE**

Par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2024, la Ville a prévu de pouvoir apporter son soutien financier à des projets portés par des jeunes orvaltais, qu'il s'agisse de projets individuels ou de projets collectifs, ces derniers pouvant être portés soit par un collectif informel soit par une association de jeunes.

Dans ce cadre, il est proposé de prévoir au budget 2026 une enveloppe financière de 700 €, afin de pouvoir accorder une subvention à des projets portés par des associations de jeunes, dans le respect des critères et conditions fixés par la délibération susvisée.

L'enveloppe du secteur Animation Enfance Jeunesse s'élève donc à **700 €** pour l'année 2026.

Les crédits seront prélevés sur le compte JEUNESSE 331.65748.

## **VI. SECTEUR PETITE ENFANCE**

Les propositions d'attribution de subventions sont établies après instruction des dossiers de subvention transmis par les associations. Les subventions municipales soutiennent le fonctionnement global des associations et certains projets spécifiques.

Dans le secteur de la Petite enfance, 3 crèches bénéficient d'un conventionnement avec la Ville. Pour chacune de ces structures, les montants des subventions sont estimés et calculés sur un nombre d'heures et versés mensuellement ou trimestriellement selon l'état détaillé des présences réelles fourni par l'organisme et sur la base d'un taux unitaire horaire.

Pour le cas particulier de Cabanes à doudous, conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil municipal le 8 avril 2024, la participation horaire de la Ville est réévaluée pour l'année 2026 à 2,40 € de l'heure (+0,30 €/heure) pour un total d'heures correspondant à un taux d'occupation de 85%.

L'enveloppe globale des subventions du secteur Petite enfance s'élève à **266 600 €** pour l'année 2026.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Activité de l'association</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Volume horaire estimé pour 2026</b>	<b>Subvention proposée 2026</b>
Crèche associative « Cabanes à doudous »	Accueil permanent d'enfants de 0 à 3 ans	Délibéré : 220 500 € Réalisé : 213 547 € (taux horaire : 2.10 €)	Volume estimé : 105 000 h	252 000 €
Crèche « Le Jardin des Lucioles »	Accueil d'enfants orvaltais dont les parents exercent une activité sur des horaires atypiques	Délibéré : 10 000 € Réalisé : 5 977 € (taux horaire : 2,05 €)	Volume estimé : 3 902 h	8 000 €
Crèche « La maison des Poupies »	Accueil enfants porteurs de handicap	Délibéré : 6 200 € Réalisé : 1 895 € (taux horaire : 2,35 €)	Volume estimé : 2 638 h	6 200 €
<b>TOTAL</b>				<b>266 200 €</b>

Par ailleurs, une autre demande a fait l'objet d'une instruction :

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
Association des Ass. Mat. Et des familles d'accueil « Les petits filous »	Propose des activités aux assistants maternels en complément de celles du RPE	400 €	400 €	400 €

Les crédits seront prélevés sur le compte PE 4222.65748.

## **VII. SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT**

En complément des critères communs, l'instruction des demandes des associations du secteur transition écologique et environnement se base sur des critères spécifiques au secteur de la Transition Écologique et environnement :

- Aider et promouvoir l'animation locale notamment sur le champ de l'environnement, du commerce équitable et de la consommation responsable ;
- Faire bénéficier des formations aux agents communaux ;
- Contribuer à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- Faire bénéficier d'une expertise dans les domaines concernés ;
- Soutenir l'action bénévole et en même temps l'emploi que génèrent les activités de certaines associations.

L'enveloppe globale des subventions du secteur environnemental s'élève à **2 800 €** pour l'année 2026.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
Le Goujon Orvaltais	Gestion des étangs	300€	300€	300€
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	Actions en faveur de la nature et de la biodiversité	400€	500€	350€
Société Protectrice des Animaux (SPA)	Refuge animalier	100€	150€	100€
Bretagne Vivante	Étude et protection de la nature	200€	200€	200€

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
Écoterre	Rendre l'écologie accessible au quotidien	300€	300€	300€
OBBC	Association inter-quartiers d'intérêt général	-	500€	300€
Atelier Écolo Citoyens d'Orvault (AECO)	Jardin en permaculture, armoire à dons, vélonomie	400€	890€	500€
Le jardin Pot'agés	Animation d'un jardin de quartier	300€	400€	350€
Solidarité Paysans 44	Accompagnement des agriculteurs	300€	400€	400€
<b>TOTAL</b>				<b>2 800 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte MTE 510.65748.

#### **VIII. SECTEUR ANIMATION DE QUARTIERS**

L'enveloppe globale des subventions du secteur animations de quartiers s'élève à **15 980 €** pour l'année 2026.

Association	Activités de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée	Subvention proposée 2026
ALPC	Diverses activités de loisirs – Petit Chantilly	4 000 €	6 500 €	4 000 €
Amicale du Petit Chantilly	Diverses animations quartier Petit Chantilly Gobinière	500 €	500 €	400 €
ARBR	Animations et activités de loisirs – Bois Raguenet	4 000 €	4 000 €	4 000 €
CALIOP	Diverses activités de loisirs – Praudière	1 800 €	1 800 €	1 800 €
CAP CHANTILLY	Animations quartier du Petit Chantilly		2 000 €	1 000 €
CLO	Diverses activités de loisirs – Bourg	4 500 €	4 500 €	4 500 €
<b>TOTAL</b>				<b>15 700 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte MAISONASSO 348.65748.

### **IX. SECTEUR SENIORS**

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur « seniors » s'élève à **12 334 €** pour l'année 2026.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Activité de l'association</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Subvention sollicitée 2026</b>	<b>Subvention proposée 2026</b>
<b>Club retraités du Petit Chantilly</b>	Jeux de société, temps conviviaux	500 €	500 €	500 €
<b>Club de l'amitié</b>	Jeux de société, pétanque, sortie, temps conviviaux	920 €	900 €	900 €
<b>Soleil d'automne</b>	Jeux de société, pétanque, sorties, temps conviviaux	720 €	750 €	720 €
<b>ORA Orvault Retraite Active</b>	25 activités, sorties, voyages, Après-midi dansants	10 100 €	10 100 €	10 100 €
<b>TOTAL</b>				<b>12 220 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte SAR 4238.65748.

### **X. SECTEURS COMMEMORATION**

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur commémorations s'élève à **1 440 €** pour l'année 2026.

<b>Nom de l'association</b>	<b>Activité de l'association</b>	<b>Subvention 2025</b>	<b>Subvention sollicitée 2026</b>	<b>Subvention proposée 2026</b>
Union nationale des combattants / UNC Orvault – Mémoire	Participation aux cérémonies commémoratives	500 €	500 €	500 €
Les messagers du Cens	Participation au coût des lâchers de pigeons voyageurs lors des commémorations	200 €	200 €	200 €

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée 2026	Subvention proposée 2026
Association républicaine des anciens combattants victimes de guerre (ARAC)	Dépôts de gerbes lors des commémorations ; nettoyage et fleurissement des tombes des morts pour la France	240 €	240 €	240 €
Comité du souvenir Français d'Orvault	Entretien des tombes ; dépôt de gerbe lors des commémorations (8 mai et 11 novembre) ; visite du Maquis de Saffré avec une classe d'école primaire	300 €	500 €	500€
<b>TOTAL</b>				<b>1 440 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte ADMIDICSS 348.65748.

## **XI. SECTEUR PREVENTION**

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur prévention **s'élève à 100 € pour l'année 2026.**

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée 2026	Subvention proposée 2026
Détente 44	Entretien des espaces verts du commissariat de police du Petit-Chantilly et organisation d'actions de convivialité	100 €	200 €	100 €
<b>TOTAL</b>				<b>100 €</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

## **XII. SECTEUR POLITIQUE DE LA VILLE**

L'enveloppe globale des subventions pour la Politique de la Ville s'élève à **7 000 € pour l'année 2026.**

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention sollicitée 2026	Subvention proposée 2026
Boxing Club Métropole	Association intervenant au sein du QPV Plaisance sur deux volets : insertion des jeunes et promotion de la place des filles et des femmes dans le sport	2 000 €	1 500 €
2L Connexion	Actions de médiation animale sur l'espace public	5 500€	5 500€
<b>TOTAL</b>			<b>7 000€</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte PV 348.65748.

Les deux projets soutenus par la Ville s'inscrivent dans le cadre de **l'appel à projet annuel du Contrat de Ville** qui concerne les quartiers prioritaires Politique de la Ville de l'agglomération nantaise. Cet appel à projet permet de mobiliser des financements spécifiques et complémentaires (Etat, collectivités territoriales, CAF etc.).

### **XIII. SECTEUR EGALITE FEMMES-HOMMES**

En juin 2025 la Ville d'Orvault a adopté **son deuxième Plan local Égalité Femmes-Hommes pour la période 2025-2026**, une feuille de route pour guider l'action municipale à travers le prisme de l'égalité et de la lutte contre les stéréotypes de genres. Le soutien à deux associations départementales, avec lesquelles la Ville collabore au quotidien, s'inscrit dans cette démarche.

L'enveloppe globale des subventions pour le secteur Égalité femmes-hommes s'élève à **1 000 €** pour l'année 2026.

Nom de l'association	Activité de l'association	Subvention 2025	Subvention sollicitée 2026	Subvention proposée 2026
<b>Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) Loire-Atlantique</b>	*Accès aux droits *Aide à l'insertion professionnelle des femmes *Sensibilisation de tout public à la question de l'égalité femmes-hommes et prévention des violences sexistes et sexuelles *Formations pour les agent-es de la Ville d'Orvault	500€	1 500 €	500 €
<b>Le Planning Familial 44</b>	*Accueillir, informer, orienter les personnes et notamment les plus jeunes sur leurs droits sexuels et reproductifs*Séances de prévention à la vie affective, relationnelle et sexuelle	0€	1 000€	500€
			<b>TOTAL</b>	<b>1 000€</b>

Les crédits seront prélevés sur le compte SSO 341.65748.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Messieurs Guillaume GUERINEAU, Jean-Yves ROUX, Dominique GÓMEZ, Sébastien ARROUET, Gilles BERREE, Thierry BOUTIN et Madame Maryse PIVAUT ne prenant pas part au vote:

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions pour les associations telles que présentées ci-dessus.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 10 février 2026

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**

**La secrétaire de séance**



**Sandrine BRUN**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **10 FEV. 2026**

Et par publication le : **10 FEV. 2026**



*[Handwritten signature]*

10-LEV 2028

10-LEV 2028